



Numero d'agrement en tant que formatrice ongulaire

Par **seve66**, le **19/06/2010** à **23:26**

Bonjour,
je suis actuellement declaree en autoentrepreneur en tant que prothesiste ongulaire a domicile,mes clientes me demandent si je pourrais devenir formatrice.je me suis renseigne aupres de la chambre des metiers de perpignan,il m'ont dit qu'il fallait simplement demander un numero d'agrement pour formation a l'ursaff.est ce aussi simple? suis je aux yeux de la loi clean!!

Par **Christelle77580**, le **01/10/2013** à **15:32**

Bonjour, je suis également dans le même cas, seve66 as tu obtenu des info? car pour poser des questionssur le site cité ci-dessus c'est 40 euros... donc si on peut s'aider gratuitement c'est mieux non!!!
Merci